

RAPPORT FINANCIER 2015¹

Introduction

L'exercice 2015 a représenté la continuité d'une dynamique positive en ce qui concerne la régularisation de la situation financière de la Commission, bien que certaines Parties contractantes rencontrent toujours certaines difficultés pour s'acquitter de leurs engagements budgétaires.

Nous devons donc souligner combien il est important pour la Commission de disposer de ressources financières adéquates afin de remplir ses obligations.

1 Rapport de l'Auditeur– Exercice 2014

Le cabinet d'audit Grant Thornton, S.L.P a réalisé le rapport d'audit indépendant correspondant à l'exercice 2014.

Conformément à l'Article 12 du Règlement financier de la Commission, le Secrétaire exécutif a envoyé une copie du rapport de l'auditeur au gouvernement de toutes les Parties contractantes au mois de juin 2015 (Circulaire ICCAT # 346 AF/15). Le rapport de l'auditeur comprend les états budgétaires de l'ICCAT : Bilan, Composition et solde du fonds de roulement, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires, Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus, Situation des contributions des Parties contractantes et les Notes explicatives y afférentes, correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2014. Il convient de souligner que le bilan, à la clôture de l'exercice 2014, dégagait un solde effectif en caisse et en banque de 6.759.798,10 euros, qui comprenaient 2.700.041,34 euros disponibles dans le fonds de roulement (ce qui représente 86,47% du budget), 2.513.727,96 euros disponibles dans les fonds fiduciaires, les provisions de dépenses (10.390,77 euros), les dettes pour achats ou prestations de service (719.544,83 euros), les frais de l'exercice 2015 payés à l'avance (32.891,50 euros), les dettes du Programme GBYP à recevoir (5.800,37 euros), les paiements en instance d'application (3.380,08 euros) et les versements anticipés au titre de contributions futures (858.165,15 euros).

A la clôture de l'exercice 2014, le solde du cumul des contributions en instance de recouvrement (correspondant à 2014 et aux années antérieures) s'élevait à 1.214.123,36 euros.

2 Situation financière de la seconde moitié du budget biennal – Exercice 2015

Toutes les opérations financières de la Commission correspondant à l'exercice 2015 ont été comptabilisées en euros. Les opérations financières effectuées en US\$ sont également enregistrées en euros, en utilisant le taux de change officiel qui est transmis tous les mois par les Nations Unies.

Le budget ordinaire de l'exercice 2015, d'un montant de 3.199.887,87 euros, a été approuvé par la Commission à sa 19e réunion extraordinaire (Gênes, Italie, 10-17 novembre 2014).

L'état financier 2 présente la situation des contributions de chacune des Parties contractantes au 20 octobre 2015.

Le total des dettes accumulées au titre de contributions budgétaires et extrabudgétaires, à cette date, s'élève à 1.584.644,21 euros, montant incluant les contributions budgétaires des Parties contractantes ci-après : Afrique du Sud (0,35 euros), Brésil (200.716,32 euros), Cap-Vert (375.890,08 euros), Curaçao

¹ Données rapportées au 20 octobre 2015.

(79.466,85 euros), Égypte (12.467,33 euros), Guinée équatoriale (8.245,90 euros), République de Guinée (111.057,54 euros), Honduras (81.738,34 euros), Liberia (62,62 euros), Libye (29.821,23 euros), Mauritanie (2.666,38 euros), Nicaragua (6.841,43 euros), Nigeria (5.611,91 euros), Panamá (135.686,18 euros), Philippines (45,17 euros), Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer (3.488,29 euros), St Vincent et les Grenadines (67.018,19 euros), São Tomé e Príncipe (120.500,17 euros), Sénégal (113.954,14 euros), Sierra Leone (16.865,66 euros), Syrie (1.533,60 euros), Uruguay (17.033,03 euros), Vanuatu (8.825,20 euros) et Venezuela (53.344,99 euros) ; la contribution extrabudgétaire du Honduras (14.937,00 euros); et la dette du Bénin (50.508,83 euros) et de Cuba (66.317,48 euros), qui ne sont plus Parties contractantes de l'ICCAT.

L'état financier 3 présente la liquidation budgétaire des dépenses, au 20 octobre 2015, ventilée par chapitre.

Dépenses budgétaires

Jusqu'à ce jour, 71,74% du budget approuvé par la Commission a été dépensé. Sont présentés ci-après quelques commentaires généraux par chapitre du budget :

Chapitre 1 – Salaires. Les frais correspondant aux salaires et émoluments de dix-neuf membres du personnel du Secrétariat sont à la charge de ce chapitre : huit fonctionnaires de la catégorie professionnelle ou de rang supérieur (un Secrétaire exécutif, un Responsable administratif et financier, trois Coordinateurs d'application et trois traductrices du département des publications), deux fonctionnaires de la catégorie des services généraux (une secrétaire administrative et une personne chargée du courrier et des photocopies) et neuf employés affiliés au système de la sécurité sociale espagnole (trois traductrices du département des publications, une personne chargée de la saisie des données, une personne chargée du courrier et des photocopies, une assistante des approvisionnements, une assistante administrative et deux aides-comptables).

Au cours de l'année 2015, la Commission de la Fonction publique internationale des Nations Unies a publié le nouveau barème des salaires pour les fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur. Toutes ces augmentations sont incluses dans ce chapitre en respectant la date d'entrée en vigueur de ce barème.

En conséquence, le montant total du chapitre 1 comprend l'actualisation des barèmes en vigueur des salaires pour le personnel classé dans les catégories des Nations Unies, y compris l'ancienneté et l'apport au Plan de retraite Van Breda. Il y est également inclus le coût de la sécurité sociale espagnole du personnel du Secrétariat affilié à ce système, le remboursement des impôts, tel que stipulé à l'Article 10 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, les frais de déplacement jusqu'au pays d'origine des fonctionnaires engagés au niveau international, tel que stipulé à l'Article 27 des Statuts et Règlement du personnel, les frais au titre de subsides pour études et voyage scolaire des fonctionnaires visés par les Articles 16 et 17 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT.

Les dépenses à charge du chapitre 1 s'élèvent jusqu'à présent à 1.155.344,04 euros et représentent 73,91% du montant budgétisé.

Chapitre 2 – Voyages. Les dépenses à charge de ce chapitre du budget, au 20 octobre 2015, s'élèvent à 22.153,23 euros (soit 86,88% du montant budgétisé) et correspondent aux frais de déplacement et de séjour occasionnés par la participation du Secrétariat à onze réunions des organisations internationales et d'organismes régionaux et/ou internationaux.

Chapitre 3 – Réunions de la Commission. Les dépenses à charge de ce chapitre au 20 octobre 2015 à hauteur de 16.222,41 euros, soit 10,39% du montant budgétisé) correspondent aux voyages réalisés pour la préparation de la réunion de la Commission à Malte, et aux frais de voyage du personnel du Secrétariat qui prendra part à la réunion de 2015 et de quelques interprètes.

Chapitre 4 – Publications. Les dépenses à charge de ce chapitre, au 20 octobre 2015, s'élèvent à 27.211,67 euros (106,71% du montant budgétisé), et correspondent aux frais de reproduction de documents (9.910,00 euros), de location des photocopieuses (10.009,42 euros), de reliure chez un imprimeur du rapport de la période biennale 2014-2015 Ie Partie (volumes 1 et 2), dans les trois langues officielles de la Commission (2.237,29 euros), du recueil de documents scientifiques Volume 71 (672,76 euros), ainsi que des frais de publications en DVD du bulletin statistique, Vol. 42 (2) (683,55 euros) et du recueil de documents scientifiques Vol. 71 (683,65 euros) et l'impression d'affiches (3.015,00 €).

Chapitre 5 – Équipement de bureau : Au 20 octobre 2015, les dépenses à charge de ce chapitre correspondaient à une table, une assembleuse verticale, une machine à plastifier et un appareil de climatisation et s'élèvent à 7.423,84 euros (71,36% du montant budgétisé).

Chapitre 6 – Frais de fonctionnement. Au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce chapitre se chiffrent à 99.454,58 euros, soit 60,94% du montant budgétisé) et correspondent au matériel de bureau (3.371,24 euros) ; aux frais de communication : envoi du courrier officiel et des publications de l'ICCAT (17.737,87 euros) ; au service de téléphone (23.021,57 euros), au service de télécopie (727,16 euros) ; aux frais bancaires (990,07 euros) ; aux honoraires de l'auditeur (11.067,11 euros) ; aux frais de maintenance du matériel de bureau (757,10 euros), assurances (1.823,54 euros), nettoyage (17.513,74 euros), aux autres frais comme la location des garages, etc. (12.715,08 euros), ainsi qu'aux frais de représentation (9.730,10 euros).

Chapitre 7 - Frais divers. Des frais mineurs sont inclus dans ce chapitre du budget. Le montant des dépenses réalisées dans ce chapitre s'élève à 5.044,99 euros, soit 68,70% du montant budgétisé.

Chapitre 8 – Coordination de la recherche. Les dépenses à charge de ce chapitre s'élèvent à 906.324,25 euros (76,04% du montant budgétisé). Celles-ci sont ventilées dans les sous-chapitres suivants :

- a) *Salaires:* Ce sous-chapitre comprend les salaires et émoluments de dix membres du personnel du Secrétariat : sept fonctionnaires de la catégorie professionnelle ou de rang supérieur (une secrétaire exécutive adjointe (de janvier à juillet), un coordinateur scientifique (depuis le mois de mai), un coordinateur du département des statistiques et des prises accessoires, un expert en dynamique des populations, un analyste des données, un biostatisticien et un gestionnaire du programme VMS), un fonctionnaire de la catégorie des services généraux (informaticien) et deux employés affiliés au système de la sécurité sociale espagnole (un programmeur de bases de données et un assistant technique).

Les observations formulées au chapitre 1 sur le barème des salaires en vigueur en 2015 pour le personnel classé dans la catégorie des Nations Unies s'appliquent également à ce sous-chapitre, ainsi que les coûts de la Sécurité sociale espagnole pour le personnel du Secrétariat affilié à ce système, le remboursement des impôts, tel qu'il est stipulé à l'Article 10 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT et les frais au titre de subsides pour études des fonctionnaires visés par l'Article 16 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, ainsi que les frais de déplacement jusqu'au pays d'origine des fonctionnaires engagés au niveau international, tel que stipulé à l'Article 27 des Statuts et Règlement du personnel, la compensation des jours de congé accumulés après la cessation de service pour départ à la retraite de la Secrétaire exécutive adjointe conformément à l'Article 34 des Statuts et Règlement du personnel, la compensation au titre de l'installation et du transfert des meubles du nouveau Coordinateur scientifique en vertu des Articles 11, 12 et 13 des Statuts et Règlement du personnel.

Les frais à charge de ce sous-chapitre s'élèvent à 774.545,00 euros.

- b) *Missions pour l'amélioration des statistiques* : au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce sous-chapitre (14.146,01 euros) correspondent aux frais de déplacement et aux indemnités journalières au titre de la participation du Secrétariat à sept réunions de l'ICCAT tenues en dehors du siège et à une réunion d'un autre organisme.
- c) *Statistiques-Biologie*: au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce sous-chapitre correspondent au service d'hébergement en nuage, à la rénovation de licences, ainsi qu'au tirage au sort des requins et des espèces tropicales de 2015 (16.763,33 euros).
- d) *Informatique* : au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce sous-chapitre (23.371,84 euros) correspondent à l'achat d'ordinateurs, programmes, extension de mémoire et à l'achat de divers matériels informatiques.
- e) *Maintenance de la base de données* : au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce sous-chapitre (19.211,94 euros) correspondent à l'achat de licences annuelles, de programmes spécifiques pour les statistiques, de service de copies de sauvegarde et à la maintenance de l'appareil de climatisation du serveur.
- f) *Ligne de télécommunications – Domaine Internet* : au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce sous-chapitre (19.618,94 euros) correspondent aux cotisations pour la maintenance du courrier électronique de l'ICCAT, ainsi que des lignes ADSL et à la maintenance de la page web.
- g) *Réunions scientifiques (SCRS inclus)* : au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce sous-chapitre (38.667,19 euros) correspondent aux frais de la réunion annuelle du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) tenue à Madrid. Ce montant inclut : les honoraires des interprètes, les frais du personnel du Secrétariat, l'équipement de traduction simultanée, la location de photocopieuses, le matériel et le transport.
- h) *Frais divers* : au 20 octobre 2015, aucun frais n'a été réalisé au titre de ce chapitre.

Chapitre 9 – Contingences : Au 20 octobre 2015, les frais à charge de ce chapitre s'élèvent à 4.607,20 euros et correspondent à la traduction externe de documents scientifiques.

Chapitre 10 – Fonds de cessation de service L'intégralité des frais budgétisés (20.000,00 euros, soit 100%) a été inclus dans ce chapitre et a été transféré au fonds de cessation de service (point 4 du présent rapport).

Chapitre 11 – Programmes de recherche Les dépenses à charge de ce chapitre s'élèvent à 31.836,24 euros (100,00% du montant budgétisé). Celles-ci sont ventilées dans les sous-chapitres suivants :

- a) *Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés* : les Parties contractantes ont financé un budget de 31.836,24 euros en tant que contribution budgétaire de l'ICCAT à ce Programme. Le tableau qui lui est consacré donne la ventilation des versements et dépenses (point 3 du présent rapport).

Dépenses extrabudgétaires

Les frais extrabudgétaires réalisés jusqu'au 20 octobre 2015 sont détaillés au point 22 du présent rapport.

Outre les frais des réunions intersessions et conformément à la décision adoptée par la Commission à sa réunion de 2010 de poursuivre le financement à charge du fonds de roulement, ce chapitre comprend les frais de voyage du Président du SCRS pour participer aux réunions de l'ICCAT (39.486,34 euros).

Les frais à charge de ce chapitre correspondent également au financement de l'ICCAT au fonds spécial pour la participation aux réunions (MPF), qui a été adopté en 2014, et qui s'élève à 74.000,00 euros, aux frais encourus en 2015 pour la mise en œuvre du eBCD (2.082,22 euros), aux frais de l'interprétation simultanée à l'arabe (394,77 euros) et aux différences de change négatives (75,65 euros).

Enfin, ce point comprend également les recommandations du SCRS ayant des implications financières approuvées par la Commission au titre de 2015 : les frais destinés à achever la migration des applications qui interagissent avec les diverses bases de données du système ICCAT-DB (20.789,83 euros), les frais de l'expert chargé de la réalisation d'un examen par les pairs pour le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux (7.372,88 euros), les frais du Programme de collecte de données et de recherche sur les requins (SRDCP) (62.032,50 euros) et les frais du contrat conclu afin d'accélérer la finalisation de la révision de la base de données d'EffDIS (34.300,00 euros).

L'état financier 4 présente les revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus par la Commission au 20 octobre 2015.

Revenus budgétaires

Les contributions perçues et distribuées par groupes ont été les suivantes :

Groupes	Parties contractantes				Contributions		
	N°	Paiement total	Paiement partiel	En instance	Budget	Payé	%
A	8	7	1	0	1.847.935,24	1.844.446,95	99,81
B	7	2	2	3	671.976,47	229.997,30	34,23
C	17	12	1	4	543.980,95	453.227,84	83,32
D	17	4	4	9	135.995,23	67.706,11	49,79
TOTAL	49	25	8	16	3.199.887,89	2.595.378,20	81,11

Du budget approuvé, les revenus perçus et appliqués pour les contributions versées au titre de 2015 s'élevaient à 2.595.378,20 euros, ce qui représente 81,11 % du Budget. Vingt-cinq Parties contractantes sur les 49 comprises dans ledit budget ont versé la totalité de leur contribution : Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, États-Unis, France (Saint Pierre et Miquelon), Gabon, Ghana, Guatemala, Islande, Japon, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Russie, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie et Union européenne. L'Afrique du Sud a versé 99,99% (50.250,00 euros), la Guinée équatoriale 33,67% (4.185,95 euros), le Liberia 96,00% (1.502,98 euros), la Mauritanie 57,42% (3.596,02 euros), les Philippines 99,58 % (10.768,28 euros), le Royaume-Uni (territoires d'outre-mer) 84,96% (19.710,00 euros), la Syrie 52,77% (1.713,78 euros) et le Venezuela 12,38% (7.536,46 euros).

Les contributions au budget ordinaire de 2015 en instance de versement par les Parties contractantes au 20 octobre 2015 s'élèvent à 604.509,69 euros, soit 18,89% de celui-ci.

Les versements anticipés reçus en 2014 de la Guinée équatoriale (4.185,95 euros), du Liberia (127,12 euros), de la Mauritanie (3.596,02 euros), de la Syrie (1.713,78 euros) et de la Tunisie (3.607,71 euros) ont été appliqués au paiement partiel de leurs contributions au titre de 2015. Le versement anticipé du Gabon de 104.566,12 euros a été appliqué au paiement total de sa contribution au titre de 2015, avec un solde en sa faveur de 93.246,17 euros, qui sera appliqué au paiement de futures contributions. En outre, de nouveaux versements anticipés ont été reçus de la Chine (1.992,01 euros) et du Ghana (15.614,27 euros), qui seront appliqués au paiement de contributions futures.

Revenus extrabudgétaires

Les revenus extrabudgétaires perçus jusqu'au 20 octobre 2015 s'élèvent à 785.926,87 euros. Ces

revenus incluent : les cotisations des observateurs (International Seafood Sustainability Foundation, Suriname, Turkis Marine Research Foundation, Blue Water Fishermen's Association, Europeche, Taipei Chinois et Varda) (3.438,61 euros) et la contribution volontaire du Taipei Chinois (100.000,00 euros).

Ces revenus comprennent également les contributions volontaires à l'ICCAT des programmes extrabudgétaires gérés par le Secrétariat au titre de frais de gestion (*overhead*) : Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements (20.000,00 euros), Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (31.667,32 euros), Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon obèse et l'albacore (1.197,46 euros) et Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) (10.000 euros).

De plus, ces revenus comprennent également les revenus perçus au titre d'intérêts bancaires (4.368,92 euros), remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (13.195,30 euros), les revenus perçus de l'Union européenne pour la réunion annuelle de la Commission de 2014 (191.287,72 euros) et pour la réunion annuelle de 2015 (409.167,77 euros) ainsi que les différences de change positives (1,81 euro).

Enfin, les revenus incluent la contribution du Salvador au titre de 2015 (1.601,96 euros) en sa qualité de nouvelle Partie contractante à l'ICCAT.

Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés

Les revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés s'élèvent à 233.988,84 euros et correspondent à des contributions à des budgets antérieurs, versées par le Cap-Vert (21.765,75 euros), la Côte d'Ivoire (5,74 euros), le Ghana (41.886,66 euros), le Nicaragua (14.067,65 euros), le Nigeria (12.632,57 euros), le Panama (75.735,00 euros), les Philippines (65,23 euros), le Royaume-Uni (territoires d'outre-mer) (2.396,00 euros), Vanuatu (10.214,86 euros), le Venezuela (54.456,33 euros) et le Salvador (763,05 euros) en tant que nouvelle Partie contractante.

L'état financier 5 présente la composition et le solde du fonds de roulement qui, au 20 octobre 2015, présente un solde comptable positif de 3.124.343,67 euros (soit 97,64% du budget). Le fonds est composé du solde à l'ouverture de l'exercice (2.700.041,34 euros), de la liquidation des revenus et des frais au budget de l'exercice (299.755,75 euros), de la liquidation des revenus et dépenses non inclus dans le budget de l'exercice (-109.442,26 euros) et des contributions versées à des budgets antérieurs (233.988,84 euros). L'estimation des frais à la fin de l'exercice s'élève à 1.432.190,42 euros (cf. **état financier 3**). Par conséquent, si aucun nouveau revenu n'est apporté au fonds de roulement, le résultat prévu à la clôture de l'exercice 2015 serait un solde comptable positif de 1.692.153,25 euros (52,88% du budget).

L'état financier 6 présente le cash flow de l'exercice 2015 en ce qui concerne les revenus et dépenses effectifs (au 20 octobre 2015).

L'état financier 7 présente la situation en caisse et en banque (au 20 octobre 2015) avec un solde de 8.430.406,03 euros, lequel correspond au montant total disponible dans le fonds de roulement (3.124.343,67 euros) ainsi qu'au montant disponible dans le Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés (61.662,44 euros), au montant disponible dans le fonds de cessation de service (147.895,61 euros), au montant disponible dans le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2014-2015 (361.184,32 euros), au montant disponible dans le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2015-2016 (525.328,40 euros), au montant disponible dans le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (phases I-IV) (-8.700,97 euros), au montant disponible dans le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (phase V) (342.190,29 euros), au montant disponible dans le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour

le thon rouge de l'Atlantique Est et la Méditerranée (1.444.787,16 euros), au montant disponible dans le fonds spécial pour les données - République populaire de Chine (49.300,35 euros), au montant disponible dans le fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (55.992,74 euros), au montant disponible dans le fonds spécial pour les données - États-Unis (9.306,80 euros), au montant disponible dans le fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités (238.277,22 euros), au montant disponible dans le fonds pour l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines (7.163,80 euros), au montant disponible dans le fonds des États-Unis pour la logistique (18.677,58 euros), au montant disponible dans le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission (66.083,75 euros), au montant disponible dans le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales (98.780,44 euros), au montant disponible dans le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) (65.898,33 euros), au montant disponible dans le fonds des ateliers régionaux du Président de l'ICCAT (27.977,29 euros), au montant disponible dans le fonds de la CITES (70.760,79 euros), au montant disponible dans le Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) (1.452.400,00 euros) et aux dettes pour achats ou prestations de service (103.118,32 euros), aux versements en attente d'application (3.278,90 euros), aux dettes des fonds fiduciaires en instance de recouvrement et aux paiements en instance d'application (1.077,23 euros), aux dépenses budgétaires anticipées (48.334,02 euros), aux versements anticipés au titre de contributions futures (110.852,45 euros) et au Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et la Méditerranée (103.257,60 euros).

3 Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés

<i>Programme ICCAT de recherche intensive sur les Istiophoridés</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	34.911,20 €
REVENUS	
Financé par l'ICCAT	31.836,24 €
Contribution volontaire du Taipei chinois	3.000,00 €
Total revenus	34.836,24 €
DÉPENSES	
Frais du Programme	8.000,00 €
Frais bancaires	85,00 €
Total dépenses	8.085,00 €
Solde au 20 octobre 2015	61.662,44 €

4 Fonds de cessation de service

<i>Fonds de cessation de service</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	127.895,61 €
REVENUS	
Financé par l'ICCAT	20.000,00 €
Total revenus	20.000,00 €
DÉPENSES	
Dépenses du fonds	0,00 €
Total dépenses	0,00 €
Solde au 20 octobre 2015	147.895,61 €

5 Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP)

Le Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) a démarré au mois de décembre 2014 pour une durée de cinq ans. Celui-ci fait l'objet d'une comptabilité indépendante. Cependant, la gestion de certaines dépenses et revenus du Projet est réalisée par l'ICCAT comme entité administrative ; c'est la raison pour laquelle ces concepts apparaissent dans les comptes de l'ICCAT et sont annulés lorsqu'ils sont remboursés à l'ICCAT.

6 Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer

Depuis le mois d'avril 2007, un contrat est signé tous les ans avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 06-11]. Ce Programme a été financé par les contributions volontaires du Belize, de la République Populaire de Chine, de la Corée, des Philippines, du Japon et du Taipei chinois. La liquidation du Programme des années 2014/2015 est la suivante :

<i>Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer 2014/2015</i>	
Revenus	608.076,99 €
1.1 Revenus au titre de contributions	606.577,65 €
1.2 Intérêts bancaires	1.499,34 €
Dépenses	258.601,15 €
1. Contrat avec l'agence d'observateurs	
1.1 Formation	5.090,67 €
1.2 Déploiement d'observateurs	144.515,74 €
1.3 Gestion et activités d'appui	88.888,90 €
2. Voyages	
2.1 Billets d'avion	9.864,42 €
3. Frais du Secrétariat	
3.1 Heures du personnel	10.000,00 €
3.2 Contingences	241,42 €
Solde 2014/2015	349.475,84 €

Il se dégage un reliquat de 349.475,84 euros. La distribution est présentée ci-dessous :

<i>CPC</i>	<i>%</i>	<i>Contribution (€)</i>	<i>Distribution du solde de 2014/15 (€)</i>
Belize	1,48	8.977,35	5.172,24
Chine. R.P.	12,66	76.792,73	44.243,64
Corée	4,98	30.207,57	17.403,91
Philippines	3,55	21.533,51	12.406,39
Japon	40,92	248.211,57	143.005,51
Taipei chinois	36,41	220.854,92	127.244,15
TOTAL	100,00	606.577,64	349.475,84

Au mois d'avril 2015, le contrat signé avec l'agence d'observateurs a été prolongé d'un an. Pour cette nouvelle période, Saint Vincent et les Grenadines a fait savoir qu'il s'incorporerait au programme et les Philippines ont indiqué qu'elles l'abandonnaient. En conséquence, le solde en faveur des Philippines au titre des deux périodes précédentes est en instance de remboursement (24.114,87 euros, dont

11.708,48 euros correspondent au solde de 2013/2014 et 12.406,39 euros au solde de 2014/2015). Le solde suivant se dégage au 20 octobre 2015 :

<i>Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer</i>		
<i>2015/2016</i>		
REVENUS		581.888,64 €
<i>1.1 Revenus au titre de contributions</i>		581.888,64 €
Contribution Belize	13.479,35 €	
Contribution Rép. pop. de Chine	62.154,77 €	
Contribution Corée	28.974,84 €	
Contribution Japon	232.662,77 €	
Contribution SVG	26.009,52 €	
Contribution Taipei chinois	218.607,39 €	
DÉPENSES		56.560,24 €
1. Contrat avec l'agence d'observateurs		
<i>1.1 Formation</i>		0,00 €
<i>1.2 Déploiement d'observateurs</i>		33.107,03 €
Jour en mer	31.162,50 €	
Jour de voyage	1.944,53 €	
Équipement	0,00 €	
<i>1.3 Gestion et activités d'appui</i>		20.051,12 €
Jour en mer	19.983,75 €	
Jour de voyage	67,37 €	
2. Voyages		
<i>2.1 Billets d'avion</i>		3.380,51 €
Billets d'avion	3.380,51 €	
3. Frais du Secrétariat		
<i>3.1 Contingences</i>		21,58 €
Frais bancaires	21,58 €	
Solde au 20 octobre 2015		525 328,40 €

7 Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT* pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs a été initié en 2009, en ce qui concerne les fermes de thon rouge ; depuis 2010, il a également été mis en œuvre à bord des navires et depuis 2013 également dans les madragues, à cet effet le Secrétariat a reconduit un contrat avec le consortium MRAG/COFREPECHE afin de réaliser le recrutement et le déploiement des observateurs Le financement dudit programme est réalisé par les opérateurs des navires et des fermes. Le solde du programme au 20 octobre 2015 se dégage comme suit :

Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée

a) Fermes de thon rouge		
REVENUS		675 562,98 €
1.1 Revenus au titre de contributions		675.562,98 €
DÉPENSES		320.223,33 €
1. Contrat avec l'agence d'observateurs		
1.1 Formation et équipement		24.493,26 €
Formation	20.972,16 €	
Jours de déplacement - formation	436,26 €	
Frais de déplacement - formation	3.084,84 €	
1.2 Mobilisation et coûts y afférents		48.236,49 €
Jour de voyage	21.953,15 €	
Frais de déplacement	16.595,14 €	
Séances informatives	9.688,20 €	
1.3 Déploiement d'observateurs		247.331,50 €
Jour à la ferme	247.331,50 €	
2. Frais du Secrétariat		
2.1 Contingences		162,08 €
Frais bancaires	162,08 €	
Solde a)		355.339,65 €
b) Navires		
REVENUS		2.041.032,95 €
1.1 Revenus au titre de contributions		2.041.032,95 €
DÉPENSES		968.358,86 €
1. Contrat avec l'agence d'observateurs		
1.1 Formation et équipement		217.365,16 €
Formation	177.730,56 €	
Jours de déplacement - formation	2.419,26 €	
Frais de déplacement - formation	17.106,84 €	
Équipement	20.108,50 €	
1.2 Mobilisation et coûts y afférents		282.915,20 €
Jour de voyage - déploiement	91.647,10 €	
Frais de déplacement - déploiement	66.602,70 €	
Séances informatives	58.474,45 €	
Jour de voyage – séances informatives	44.938,55 €	
Frais de déplacement – séances informatives	21.252,40 €	
1.3 Déploiement d'observateurs		468.002,50 €
Jour en mer	468.002,50 €	
2. Frais du Secrétariat		
2.1 Contingences		76,00 €
Frais bancaires	76,00 €	
Solde b)		1.072.674,09 €
c) Madragues		
REVENUS		55.911,59 €
1.1 Revenus au titre de contributions		55.911,59 €
DÉPENSES		44.161,31 €
1. Contrat avec l'agence d'observateurs		
1.1 Formation et équipement		5.615,19 €
Formation	5.135,04 €	

Jours de déplacement - formation	59,49 €	
Frais de déplacement - formation	420,66 €	
<i>1.2 Mobilisation et coûts y afférents</i>		7.890,32 €
Jour de voyage	2.981,70 €	
Frais de déplacement	3.914,72 €	
Séances informatives	993,90 €	
<i>1.3 Déploiement d'observateurs</i>		30.648,80 €
Jour passé dans la madrague	30.648,80 €	
2. Frais du Secrétariat		
<i>2.1 Contingences</i>		7,00 €
Frais bancaires	7,00 €	
Solde c)		11.750,28 €
<i>d) Fonds du Programme</i>		5.023,14 €
Solde à l'ouverture	5.678,45 €	
Ajustements au titre de la distribution de la dépense	0,69 €	
Frais bancaires du Programme	(656,00 €)	
Solde au 20 octobre 2015		1.444.787,16 €

Outre ce solde, les comptes de la Commission présentent un reliquat pour les navires au titre de 2010/2011 d'un montant de 12.172,44 euros, de 2011/2012 d'un montant de 6.432,75 euros, de 2012/2013 d'un montant de 14.937,97 euros, de 2013/2014 d'un montant de 33.108,25 euros, de 2014/2015 d'un montant de 21.021,34 euros, et pour les fermes d'un montant de 15.584,85 euros (versements anticipés du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée) correspondant aux fonds disponibles des fermes et des navires qui ont participé au cours des périodes antérieures et qui n'ont pas sollicité de remboursement.

8 Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique

Lors de sa 16^e réunion extraordinaire, la Commission a appuyé la création d'un programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique pour une période initiale de cinq ans. La liquidation et le solde de la quatrième phase du programme, dont les activités ont officiellement démarré le 22 janvier 2013 et se sont terminées le 23 janvier 2015, ont été comme suit :

<i>Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique - Phases I-IV</i>	
Solde phase I	46.094,81 €
Solde phase II	(5.823,03 €)
Solde phase III	(78.893,00 €)
Solde phase IV	29.920,25 €
Revenus	2.849.477,83 €
Contribution volontaire du Canada	39.605,60 €
Contribution volontaire de la Rép. pop. de Chine	1.000,00 €
Contribution volontaire de la Corée	3.000,00 €
Contribution volontaire de la Croatie	18.077,61 €
Contribution volontaire de l'Égypte	3.644,74 €
Contribution volontaire des États-Unis	198.293,34 €
Contribution volontaire de l'Islande	2.639,37 €
Contribution volontaire du Japon	97.699,53 €
Contribution volontaire du Maroc	109.821,27 €

Contribution volontaire de la Norvège	41.614,86 €
Contribution volontaire de la Tunisie	39.397,30 €
Contribution volontaire de la Turquie	43.863,40 €
Contribution volontaire de l'Union européenne	2.240.430,32 €
Contribution volontaire du Taipei chinois	4.000,00 €
Intérêts bancaires	5.987,06 €
Différences de change positives	403,43 €
Dépenses	2.819.557,58 €
Coordination	546.687,94 €
Exploration de données et récupération de données	66.910,11 €
Prospections aériennes	520.341,31 €
Marquage	1.223.102,08 €
Échantillonnage biologique	356.942,86 €
Modélisation	105.573,28 €
Solde phases I-IV	(8.700,97 €)

La cinquième phase du programme a débuté le 24 février 2015. Les Parties qui ont versé des contributions volontaires et les dépenses encourues jusqu'au 20 octobre 2015 sont énumérées ci-dessous :

<i>Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique - Phase V</i>	
Revenus	1.606.313,84 €
Contribution volontaire de l'Algérie	11.919,81 €
Contribution volontaire du Canada	12.597,07 €
Contribution volontaire de la Rép. pop. de Chine	767,54 €
Contribution volontaire de la Corée	727,16 €
Contribution volontaire de l'Égypte	622,51 €
Contribution volontaire des États-Unis	114 365,00 €
Contribution volontaire de l'Islande	2.000,04 €
Contribution volontaire du Japon	73.000,00 €
Contribution volontaire du Maroc	65.413,10 €
Contribution volontaire de la Norvège	18.000,00 €
Contribution volontaire de la Tunisie	70.041,75 €
Contribution volontaire de la Turquie	41.730,49 €
Contribution volontaire de l'Union européenne	1.190.000,00 €
Contribution volontaire du Taipei chinois	5.000,00 €
Différences de change positives	129,37 €
Dépenses	1.264.123,55 €
Coordination	159.159,86 €
Exploration de données et récupération de données	10.000,00 €
Prospections aériennes	381.247,35 €
Marquage	413.306,73 €
Études biologiques	210.616,80 €
Modélisation	89.792,81 €
Solde au 20 octobre 2015	342.190,29 €

9 Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine

Suite à l'initiative des États-Unis de contribuer au fonds spécial pour les données depuis l'approbation de la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité*

[Rés. 03-21], la République populaire de Chine, dans le même objectif, verse depuis 2011 des contributions volontaires. En date du 20 octobre 2015, ce fonds présente le solde suivant :

<i>Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	30.947,69 €
REVENUS	
Contribution volontaire	18.360,00 €
Total revenus	18.360,00 €
DÉPENSES	
Dépenses du fonds	7,34 €
Total dépenses	7,34 €
Solde au 20 octobre 2015	49.300,35 €

10 Programme de recherche sur le germon

Ce programme a été établi en 2011 après réception d'une contribution volontaire du Taipei chinois d'un montant de 20.000,00 euros. En 2015, le Taipei chinois a indiqué que ce solde soit transféré au programme de marquage de thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) (cf. point 19).

11 Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)

À sa réunion de 2011, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 11-26]. À cette fin, la Commission a convenu d'allouer 74.000 euros à charge du fonds de roulement de l'ICCAT. Le Secrétariat a, en outre, reçu une contribution volontaire du Maroc à hauteur de 1.000,00 euros et le cofinancement de l'Union européenne à cet égard, à travers le fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités, d'un montant de 39.900,00 euros. La liste des voyages imputés à ce fonds et le solde qui se dégage au 20 octobre 2015 sont détaillés ci-dessous :

<i>Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	125.679,40 €
REVENUS	
Financement du fonds de roulement	74.000,00 €
Contribution volontaire du Maroc	1.000,00 €
Financement du fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités	39.900,00 €
Total revenus	114.900,00 €
DÉPENSES	
Réunions scientifiques	88.543,34 €
<i>Réunion de préparation des données sur le thon rouge</i>	
Algérie	1.662,26 €
<i>Réunion de préparation des données sur le requin peau bleue</i>	
Uruguay	3.338,82 €
<i>Réunion de préparation des données sur le thon obèse</i>	
Uruguay	2.691,86 €
<i>Réunion intersession du Sous-comité des écosystèmes</i>	
Uruguay	2.134,59 €
<i>Réunion intersession du Groupe d'espèces sur les thonidés mineurs</i>	

Algérie	1.430,59 €	
Maroc	1.365,30 €	
Mexique	3.150,84 €	
Sénégal	1.593,19 €	
Uruguay	2.134,60 €	
Réunion d'évaluation du stock de thon obèse		
Côte d'Ivoire	2.366,99 €	
Ghana	2.366,94 €	
Uruguay	3.114,82 €	
Réunion d'évaluation du stock de requin peau bleu		
Côte d'Ivoire	2.636,12 €	
Sao Tomé e Príncipe	3.276,97 €	
Uruguay	3.345,52 €	
Réunion des Groupes d'espèces du SCRS		
Gabon	2.414,43 €	
Réunion des Groupes d'espèces et réunion du SCRS		
Algérie	3.219,20 €	
Côte d'Ivoire	4.057,26 €	
Cap-Vert	3.970,24 €	
Ghana	3.966,62 €	
République de Guinée	4.574,45 €	
Mauritanie	4.539,73 €	
Mexique	4.293,55 €	
Sao Tomé e Príncipe	4.295,11 €	
Sénégal	3.300,48 €	
Tunisie	3.022,68 €	
Uruguay	5.008,79 €	
Venezuela	5.271,39 €	
Réunion intersession SC 2/10e réunion GT IMM		15.107,96 €
Algérie	1.663,81 €	
Côte d'Ivoire	1.742,05 €	
Égypte	1.460,50 €	
Guinée équatoriale	1.789,26 €	
Liberia	2.445,22 €	
Nigeria	2.113,80 €	
Sénégal	2.103,35 €	
Tunisie	1.789,97 €	
1e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les DCP		3.854,09 €
Gabon	2.060,29 €	
Mauritanie	1.643,80 €	
Nigeria - annulé	150,00 €	
Réunion du GT chargé d'amender la Convention		32.917,78 €
Albanie	3.123,78 €	
Algérie	3.342,83 €	
Brésil	2.670,49 €	
Égypte	3.001,06 €	
El Salvador	2.560,53 €	
Gabon	4.214,34 €	
Liberia	3.610,75 €	
Nigeria - annulé	244,85 €	
Sao Tomé e Príncipe	3.768,23 €	
Sénégal	3.046,04 €	
Tunisie	3.334,88 €	
Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) /Groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest		30.942,74 €
Côte d'Ivoire (2 délégués)	4.146,66 €	
Ghana (2 délégués)	6.145,49 €	

Mexique	3.187,93 €	
Nigeria	2.153,33 €	
Sénégal (2 délégués)	3.418,44 €	
Tunisie (2 délégués)	1.784,18 €	
Uruguay (2 délégués)	4.878,54 €	
Vanuatu	5.228,17 €	
24e réunion ordinaire de la Commission		13.220,75 €
Albanie	282,39 €	
Algérie	350,99 €	
Belize	1.588,89 €	
Brésil	1.195,97 €	
Cap-Vert	1.287,48 €	
Côte d'Ivoire	1.429,46 €	
Guatemala	1.431,72 €	
Mexique	1.358,77 €	
Panama	1.777,09 €	
Sénégal	1.077,49 €	
Tunisie	199,38 €	
Uruguay	1.241,12 €	
Total des dépenses		184.586,66 €
Solde au 20 octobre 2015		55.992,74 €

12 Fonds spécial pour les données

A sa réunion de 2003, la Commission a approuvé la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21]. Depuis 2005, le Secrétariat reçoit, à cette fin, des contributions des États-Unis visant à maintenir le fonds spécial pour les données. En date du 20 octobre 2015, ce fonds présente le solde suivant :

<i>Fonds spécial pour les données</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	336,80 €
REVENUS	
Contribution volontaire des États-Unis	8.970,00 €
Total revenus	8.970,00 €
DÉPENSES	
Dépenses du fonds	0,00 €
Total dépenses	0,00 €
Solde au 20 octobre 2015	9.306,80 €

13 Fonds des États-Unis visant au renforcement des capacités

En 2008, les États-Unis ont fait savoir au Secrétariat qu'ils allaient réaliser diverses contributions volontaires dans l'objectif de créer un fonds spécifique pour financer les activités destinées à renforcer les capacités de collecte et de gestion des données des Parties contractantes qui disposaient d'une capacité plus faible. Le solde suivant se dégage au 20 octobre 2015 :

<i>Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	238.277,22 €
REVENUS	
Contribution volontaire des États-Unis	0,00 €
Total revenus	0,00 €
DÉPENSES	
Dépenses du fonds	0,00 €
Total dépenses	0,00 €
Solde au 20 octobre 2015	238.277,22 €

14 Autres fonds fiduciaires des États-Unis

14.1 Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants

Le Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants a été créé en 2006 pour contribuer à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Comme toutes les CPC ont mis en œuvre la recommandation suscitée, les États-Unis, seul contributeur du fonds, ont décidé que le solde serait utilisé pour appuyer l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines conformément à la *Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 10-09]. Le solde suivant se dégage au 20 octobre 2015 :

<i>Fonds pour l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	12.019,70 €
REVENUS	
Contribution volontaire	0,00 €
Total revenus	0,00 €
DÉPENSES	
Dépenses du fonds	4.855,90 €
Total dépenses	4.855,90 €
Solde au 20 octobre 2015	7.163,80 €

14.2 Fonds des États-Unis pour la logistique

Ce fonds a été créé en 2012 dans le but de regrouper non seulement les reliquats des fonds financés par les États-Unis et qui ont rempli leurs objectifs, mais aussi les contributions volontaires versées par les États-Unis au titre d'autres concepts. En 2015, aucune dépense n'a été imputée à ce fonds ; en conséquence, le solde s'élève à 18.677,58 euros au 20 octobre 2015.

14.3 Programme de marquage de thonidés tropicaux

Au mois d'octobre 2014, les États-Unis ont envoyé une contribution volontaire de 23.580,00 euros pour poursuivre les travaux du Programme de marquage des thonidés tropicaux. Le solde de ce fonds a été transféré au programme de marquage de thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) (cf. point 19).

15 Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission

Depuis 2013, le Maroc contribue à ce fonds afin de faciliter la participation des membres de sa délégation aux réunions du SCRS et de la Commission et aux autres réunions spécifiques. En 2015, le Secrétariat a géré, à la demande du Maroc, la participation de trente-quatre personnes, à savoir deux personnes au cours de formation à Casablanca, quatre personnes aux groupes de travail technique sur le eBCD, une personne au Groupe de travail ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks, quatre personnes à la réunion intersession de la Sous-commission 2/10e réunion du Groupe de travail IMM, une personne à la réunion de préparation des données sur le thon rouge, une personne à la réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention, une personne à l'atelier de formation pour la mise en œuvre de l'Accord FAO 2009 relatif aux mesures de l'État du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tenu dans la ville de Praia, sept personnes à la réunion des Groupes d'espèces et/ou à la réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques, une personne à la réunion de COMHAFAT et douze personnes à la 24e réunion ordinaire de la Commission. En date du 20 octobre 2015, ce fonds présente le solde suivant :

<i>Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	19.204,30 €
REVENUS	
Contribution volontaire du Maroc	83.500,00 €
Total revenus	83.500,00 €
DÉPENSES	
Voyages et dépenses - délégués marocains	36.142,58 €
Frais bancaires	477,97 €
Total dépenses	36.620,55 €
Solde au 20 octobre 2015	66.083,75 €

16 Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales

Dans le but de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour le thon obèse et l'albacore* (Rec. 11-01), le Secrétariat a signé un contrat avec COFREPECHE afin de mettre en œuvre le Programme régional d'observateurs pour les espèces tropicales. En 2013, des fonds provenant du Belize (20.000,00 euros), du Cap-Vert (10.000,00 euros), de la Côte d'Ivoire (4.980,00 euros), du Curaçao (15.000,00 euros), du Ghana (69.927,50 euros), du Guatemala (21.564,00 euros), du Panama (10.000,00 euros) et de l'Union européenne (110.000,00 euros) ont été reçus à cet effet. En 2014, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* [Rec. 14-01], laquelle ne prévoit pas le recours à des observateurs régionaux ; c'est la raison pour laquelle il a été procédé à la liquidation du solde du programme entre ses participants. Au 20 octobre 2015, un reliquat de 98.780,44 euros se dégage encore et le Secrétariat est dans l'attente pour procéder à son remboursement. Les montants en attente de remboursement sont les suivants : 3.738,02 euros au Belize, 7.476,04 euros au Cap-Vert, 3.718,02 euros à la Côte d'Ivoire, 7.476,04 euros au Curaçao, 48.594,26 euros à l'Union européenne, 20.302,02 euros au Guatemala et 7.476,04 euros au Panamá.

17 Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)

À sa réunion de 2011, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19). À cette fin, la Commission a convenu d'allouer 80.000 euros à charge du fonds de roulement de l'ICCAT. L'assistance apportée aux scientifiques aux ateliers de formation *ad hoc* sur des questions liées à l'ICCAT, jusqu'au 20 octobre 2015, est détaillée ci-dessous.

<i>Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2015	73.553,79 €
REVENUS	
Fonds de roulement	0,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>0,00 €</i>
DÉPENSES	
Formation en biologie reproductive des thonidés tropicaux (une scientifique de Côte d'Ivoire au centre AZTI d'Espagne)	2.914,22 €
Formation en évaluation de stock (VPA) (un scientifique de Tunisie au NOAA de Miami)	4.703,24 €
Frais bancaires	38,00 €
<i>Total dépenses</i>	<i>7.655,46 €</i>
Solde au 20 octobre 2015	65.898,33 €

18. Fonds de la CITES

Au mois de mai, un contrat a été signé avec le Secrétariat de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) dans l'objectif de coopérer en matière de collecte des données pour la gestion des requins pélagiques, y compris les espèces répertoriées à l'Appendice II de la CITES. Afin de mener à bien les activités de ce projet, le Secrétariat de la CITES financera au maximum 100.000,00 USD. À ce jour, 80% du budget a été reçu, soit 70.760,79 euros. Il était prévu que les activités débutent en 2015, mais en raison de retards survenus dans l'approbation du budget de la CITES, le lancement devrait avoir lieu au début de 2016.

19. Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

Au 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat a une durée de cinq ans, avec possibilité d'extension de 18 mois pour l'analyse des données et il dispose d'un budget de 15.000.000,00 euros ; sur ce montant, l'Union européenne financera un maximum de 13.480.000,00 euros (90%). Les 10% restants devront être assumés par l'ICCAT ou par les CPC de l'ICCAT. À cette date, des contributions volontaires au programme ont été reçues des États-Unis (77.400,00 euros) et du Taipei Chinois (25.000,00 euros), en plus de la contribution initiale de 1.350.000,00 euros de l'Union européenne.

*Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique
(AOTTP)*

REVENUS

Contribution volontaire de l'Union européenne	1.350.000,00 €
Contribution volontaire des États-Unis	53.820,00 €
Transfert du solde du Programme de marquage de tropicals - États-Unis (point 14.3)	23.580,00 €
Contribution volontaire du Taipei chinois	5.000,00 €
Transfert du solde du Programme de recherche sur le germon - Taipei chinois (point 10)	20.000,00 €
Total revenus	1.452.400,00 €

DÉPENSES

Dépenses du fonds	0,00 €
Total dépenses	0,00 €

Solde au 20 octobre 2015 **1.452.400,00 €**

La gestion du programme s'effectuera avec une comptabilité séparée, conformément aux critères établis par la réglementation du contrat. Le processus de sélection est en cours afin de pourvoir les postes clefs du programme.

20. Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités

En juillet 2015, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée d'un an, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14] et dans la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19). Une contribution volontaire de 39.900,00 euros a été reçue à cet égard. Ce fonds est cofinancé avec le fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF) ; de ce fait, afin de pouvoir regrouper la totalité des voyages financés, ce montant a été transféré au fonds MPF (voir point 11).

21. Fonds pour les ateliers régionaux du Président

En 2015, le Président de la Commission a convoqué plusieurs ateliers régionaux pour les membres de l'ICCAT, afin que les Parties contractantes puissent partager leurs opinions et leurs points de vue sur toute question importante liée à l'ICCAT ainsi que les priorités de la Commission au-delà de 2015. Pour couvrir les frais de ces ateliers, le Président a envoyé 42.000,00 euros aux fins de la gestion de ces ateliers par le biais du Secrétariat. Le solde suivant se dégage au 20 octobre 2015 :

<i>Fonds pour les ateliers régionaux du Président</i>	
REVENUS	
Financé par le Président	42.000,00 €
Total revenus	42.000,00 €
DÉPENSES	
Ateliers régionaux du Président: Caraïbes et Amérique latine	12.051,74 €
Ateliers régionaux du Président: Afrique occidentale	1.970,97 €
Total dépenses	14.022,71 €
Solde au 20 octobre 2015	27.977,29 €

22. Réunions intersessions de l'ICCAT

À sa réunion de 2010, la Commission a décidé que les réunions, organisées en dehors du siège de l'ICCAT et dont la tenue nécessiterait un financement extraordinaire, soient financées au moyen du fonds de roulement. Les réunions pour lesquelles ce financement a été requis étaient les suivantes :

Réunion intersession de la Sous-commission 2/10e réunion du Groupe de travail IMM : Les frais engagés pour la tenue des deux réunions à Madrid (Espagne) se sont élevés à 65.173,25 euros.

Le réunion du Groupe de travail ad hoc sur les DCP : Les frais engagés pour la tenue de la réunion à Madrid (Espagne) se sont élevés à 10.018,25 euros.

Réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention : Les frais correspondant à la tenue de cette réunion à Miami (États-Unis) se sont élevés à 63.828,58 euros.

Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) /Groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest : Le coût de ces réunions tenues à Bilbao (Espagne) s'est élevé à 76.117,85 euros.

Réunion de la Commission 2015 : L'Union européenne s'est portée volontaire pour financer 80% des frais de la 24e réunion ordinaire de la Commission. À cette fin, un contrat a été signé en vertu duquel 409.167,77 euros ont été reçus. En ce qui concerne l'organisation de la réunion, le Secrétariat a signé un contrat avec l'agence Bloom Consultancy Services Ltd, de Malte, qui se chargera de tous les aspects logistiques.

Etat financier 1. Bilan au 31 décembre 2014 et 2013 (Euros)

<i>ACTIF</i>	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
A) ACTIF NON-COURANT	106.257,40	126.582,73
I. Immobilisations incorporelles	10.166,30	7.066,84
Applications informatiques	107.956,56	100.074,32
Amortissement des applications informatiques	-97.790,26	-93.007,48
II. Immobilisations corporelles	96.091,10	119.515,89
Mobilier	72.217,93	70.680,88
Équipements pour le traitement de l'information	300.946,18	305.077,96
Autre immobilisation corporelle	34.231,74	32.995,33
Amortissement du mobilier	-52.920,56	-49.919,24
Amortissement des équipements pour le traitement de l'information	-244.012,19	-227.679,68
Amortissement d'autre immobilisation corporelle	-14.372,00	-11.639,36
B) ACTIF COURANT	8.015.993,41	8.391.842,91
I. Montants exigibles	1.223.303,81	1.148.795,77
1. Exigibles au titre d'arriérés de contributions	1.214.123,36	1.143.063,41
Arriérés de contributions budgétaires	1.198.423,31	1.126.415,01
Arriérés de contributions extrabudgétaires	15.700,05	16.648,40
2. Montants exigibles Fonds fiduciaires	5.800,37	4.525,97
Montants exigibles Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	5.800,37	4.525,97
3. Autres montants exigibles	3.380,08	1.206,39
Paiements en instance d'application	3.380,08	1.206,39
II. Ajustements périodiques	32.891,50	29.766,60
1. Dépenses budgétaires anticipées	32.891,50	29.766,60
III. Trésorerie	6.759.798,10	7.213.280,54
1. Caisse effective	3.015,13	4.402,75
Caisse effective (euros)	102,67	693,31
Caisse effective (US\$)	2.912,46	3.709,44
<i>[Exercice 2014 : 3.609,00 US\$ x 0,807 €/US\$ = 2.912,46 €]</i>		
<i>[Exercice 2013 : 5.040,00 US\$ x 0,736 €/US\$ = 3.709,44 €]</i>		
2. Comptes courants bancaires (euros)	3.951.222,01	4.467.607,51
BBVA - Cte 0200176725 (euros)	69.709,35	49.238,43
BBVA - Cte 0200173290 (euros)	784.533,10	632.044,15
BBVA - Dépôt (euros)	500.000,00	1.200.000,00
Banco Santander - Cte 2616408934 (euros)	2.162,06	3.864,12
Barclays - Cte 0021000545 (euros)	0,00	18.059,56
La Caixa - Cte 0200071119 (euros)	2.594.817,50	64.401,25
La Caixa - Dépôt (euros)	0,00	2.500.000,00
3. Comptes courants bancaires (US\$)	187.297,84	59.820,49
BBVA - Cte 2018012037 (US\$)	184.675,09	51.351,73
<i>[Exercice 2014 : 228.841,50 US\$ x 0,807 €/US\$ = 184.675,09 €]</i>		
<i>[Exercice 2013 : 69.771,37 US\$ x 0,736 €/US\$ = 51.351,73 €]</i>		
Barclays - Cte 0041000347 (US\$)	0,00	6.076,76
<i>[Exercice 2014 : 0,00 US\$ x 0,807 €/US\$ = 0,00 €]</i>		
<i>[Exercice 2013 : 8.256,47 US\$ x 0,736 €/US\$ = 6.076,76 €]</i>		
La Caixa - Cte 7200300668 (US\$)	2.622,75	2.392,00
<i>[Exercice 2014 : 3.250,00 US\$ x 0,807 €/US\$ = 2.622,75 €]</i>		
<i>[Exercice 2013 : 3.250,00 US\$ x 0,736 €/US\$ = 2.392,00 €]</i>		
4. Comptes courants bancaires fiduciaires (euros)	2.618.263,12	2.681.449,79
BBVA - Cte 0208513942 (euros) - ROP	875.009,72	732.763,55
BBVA - Cte 0201518869 (euros) - ROP-BFT	1.461.813,09	1.527.631,12
BBVA - Cte 0201518371 (euros) - GBYP	80.608,37	159.583,62
BBVA - Cte 0201567069 (euros) - ROP-TROP	200.831,94	261.471,50
TOTAL ACTIF (A+B)	8.122.250,81	8.518.425,64

État financier 1. Bilan au 31 décembre 2014 et 2013 (Euros)

<i>PATRIMOINE NET ET PASSIF</i>	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
A) PATRIMOINE NET	2.806.298,74	3.697.477,93
A-1) Fonds de roulement	2.700.041,34	3.570.895,20
I. Fonds de roulement	3.570.895,20	3.798.432,00
1. Fonds de roulement	3.570.895,20	3.798.432,00
II. Résultat de l'exercice	-870.853,86	-227.536,80
1. Résultat de l'exercice	-870.853,86	-227.536,80
A-2) Patrimoine acquis net	106.257,40	126.582,73
I. Patrimoine acquis net	106.257,40	126.582,73
1. Patrimoine acquis net - Corporel -	96.091,10	119.515,89
2. Patrimoine acquis net - Incorporel -	10.166,30	7.066,84
B) CONTRIBUTIONS EN INSTANCE ACCUMULÉES	1.214.123,36	1.143.063,41
I. Contributions budgétaires	1.196.711,91	1.126.415,01
1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel	313.828,01	231.752,70
2. Contributions budgétaires d'exercices antérieurs	882.883,90	894.662,31
II. Contributions extrabudgétaires	17.411,45	16.648,40
1. Contributions extrabudgétaires de l'exercice actuel	763,05	0,00
2. Contributions extrabudgétaires d'exercices antérieurs	16.648,40	16.648,40
C) PASSIF COURANT	4.101.828,71	3.677.884,30
I. Fonds fiduciaires	2.513.727,96	2.913.323,66
1. Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés	34.911,20	20.052,13
2. Fonds de cessation de service	127.895,61	141.416,81
3. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer	530.481,70	534.599,63
4. Prog. ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	-285.640,53	-27.600,43
5. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	1.342.971,56	1.463.559,38
6. Fonds du Protocole d'entente IEO/ICCAT	0,00	493,54
7. Fonds spécial pour les données - Rép. pop. de Chine	30.947,69	17.535,23
8. Programme de recherche sur le germon	20.000,00	20.000,00
9. Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)	125.679,40	123.419,90
10. Fonds spécial pour les données - États-Unis	336,80	31.325,84
11. Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	238.277,22	239.784,61
12. Autres fonds fiduciaires des États-Unis	54.277,28	35.653,44
Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants	12.019,70	12.019,70
Fonds des États-Unis pour la logistique	18.677,58	23.633,74
Programme de marquage de thonidés tropicaux.	23.580,00	0,00
13. Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	19.204,30	26.612,08
14. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	200.831,94	261.471,50
15. Fonds pour l'étude de viabilité du Progr. marquage de thonidés tropicaux (AOTTP)	0,00	25.000,00
16. Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	73.553,79	0,00
II. Provisions pour dépenses	10.390,77	1.768,59
1. Provisions pour dépenses budgétaires	5.163,37	1.768,59
2. Provisions pour dépenses extrabudgétaires	528,00	0,00
3. Provisions pour dépenses fonds fiduciaires	4.699,40	0,00
III. Dettes	719.544,83	361.839,51
1. Dettes de dépenses budgétaires	194.215,07	73.730,83
2. Dettes de dépenses extrabudgétaires	278.830,65	9.350,23
3. Dettes de dépenses fonds fiduciaires	239.712,82	224.197,81
4. Encaissements en instance d'application	6.786,29	54.560,64
IV. Ajustements périodiques	858.165,15	400.952,54
1. Versements anticipés de contributions futures	117.796,70	156.545,46
2. Versements anticipés de contributions volontaires	100.000,00	0,00
3. Versements anticipés des fonds fiduciaires	640.368,45	244.407,08
TOTAL PASSIF (A+B+C)	8.122.250,81	8.518.425,64

État financier 2. Situation des contributions des Parties contractantes (euros) (au 20 octobre 2015).

<i>Partie contractante</i>	<i>Solde débiteur au début exercice 2015</i>	<i>Contributions des Parties contractantes 2015</i>	<i>Contrib. versées en 2015 appliquées au budget 2015</i>	<i>Contrib. versées en 2015 aux budgets antérieurs</i>	<i>Solde débiteur</i>
A) Budget ordinaire de la Commission:					
Albanie	0,00	3.189,29	3.189,29	0,00	0,00
Algérie	0,00	18.512,22	18.512,22	0,00	0,00
Angola	0,00	17.234,21	17.234,21	0,00	0,00
Barbade	0,00	4.090,13	4.090,13	0,00	0,00
Belize	0,00	30.491,29	30.491,29	0,00	0,00
Brésil	0,00	200.716,32	0,00	0,00	200.716,32
Canada	0,00	91.928,54	91.928,54	0,00	0,00
Cap-Vert	371.412,47	26.243,36	0,00	21.765,75	375.890,08
Chine, Rép. pop. de 1/	0,00	28.151,73	28.151,73	0,00	0,00
Côte d'Ivoire	5,74	11.189,33	11.189,33	5,74	0,00
Curaçao	0,00	79.466,85	0,00	0,00	79.466,85
Egypte	0,00	12.467,33	0,00	0,00	12.467,33
France - St. P. & M.	0,00	87.194,66	87.194,66	0,00	0,00
Gabon 2/	0,00	11.319,95	11.319,95	0,00	0,00
Ghana 3/	41.886,66	217.604,91	217.604,91	41.886,66	0,00
Guatemala, Rép. de	0,00	25.374,56	25.374,56	0,00	0,00
Guinée équatoriale 4/	0,00	12.431,85	4.185,95	0,00	8.245,90
Guinée, Rép. de	103.866,24	7.191,30	0,00	0,00	111.057,54
Honduras	77.041,54	4.696,80	0,00	0,00	81.738,34
Islande	0,00	43.554,10	43.554,10	0,00	0,00
Japon	0,00	171.057,96	171.057,96	0,00	0,00
Corée, Rép. de	0,00	24.854,10	24.854,10	0,00	0,00
Liberia 5/	0,00	1.565,60	1.502,98	0,00	62,62
Libye	14.932,53	14.888,70	0,00	0,00	29.821,23
Maroc	0,00	32.682,65	32.682,65	0,00	0,00
Mauritanie 6/	0,00	6.262,40	3.596,02	0,00	2.666,38
Mexique	0,00	75.900,67	75.900,67	0,00	0,00
Namibie	0,00	25.831,50	25.831,50	0,00	0,00
Nicaragua Rep.	19.343,48	1.565,60	0,00	14.067,65	6.841,43
Nigeria	13.547,68	4.696,80	0,00	12.632,57	5.611,91
Norvège	0,00	65.334,39	65.334,39	0,00	0,00
Panama	102.970,52	108.450,66	0,00	75.735,00	135.686,18
Philippines, Rép. de	65,23	10.813,45	10.768,28	65,23	45,17
Russie	0,00	10.524,40	10.524,40	0,00	0,00
Saint Vincent et les Grenadines	53.039,93	13.978,26	0,00	0,00	67.018,19
São Tomé e Príncipe	109.522,70	10.977,47	0,00	0,00	120.500,17
Sénégal	89.556,39	24.397,75	0,00	0,00	113.954,14
Sierra Leone	13.734,46	3.131,20	0,00	0,00	16.865,66
Afrique du Sud	0,00	50.250,35	50.250,00	0,00	0,35
Syrie, Rép. arabe de 7/	0,00	3.247,38	1.713,78	0,00	1.533,60
Trinidad & Tobago	0,00	16.698,21	16.698,21	0,00	0,00
Tunisie 8/	0,00	21.418,46	21.418,46	0,00	0,00
Turquie	0,00	96.310,17	96.310,17	0,00	0,00
Union européenne	0,00	1.208.674,81	1.208.674,81	0,00	0,00
Royaume-Uni (TO)	2.396,00	23.198,29	19.710,00	2.396,00	3.488,29
Etats-Unis	0,00	156.992,49	156.992,49	0,00	0,00
Uruguay	55,63	16.977,40	0,00	0,00	17.033,03
Vanuatu	13.763,47	5.276,59	0,00	10.214,86	8.825,20
Venezuela	54.456,33	60.881,45	7.536,46	54.456,33	53.344,99
Sous-total A)	1.081.597,00	3.199.887,89	2.595.378,20	233.225,79	1.452.880,90
B) Incorporation de nouvelles Parties contractantes :					
Honduras (30-01-01)	14.937,00	0,00	0,00	0,00	14.937,00
Salvador (05-12-14)	763,05	1.601,96	1.601,96	763,05	0,00
Sous-total B)	15.700,05	1.601,96	1.601,96	763,05	14.937,00
C) Retrait de Parties contractantes :					
Cuba (Effectif : 31/12/1991)	66.317,48	0,00	0,00	0,00	66.317,48
Bénin (Effectif : 31/12/1994)	50.508,83	0,00	0,00	0,00	50.508,83
Sous-total C)	116.826,31	0,00	0,00	0,00	116.826,31
TOTAL A)+B)+C)	1.214.123,36	3.201.489,85	2.596.980,16	233.988,84	1.584.644,21

1/ Le versement anticipé de la Chine de 1.992,01 euros sera appliqué au paiement de contributions futures.

2/ Le versement anticipé du Gabon de 104.566,12 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2015, avec un solde en sa faveur de 93.246,17 euros qui sera appliqué au paiement de contributions futures.

3/ Le versement anticipé du Ghana de 15.614,27 euros sera appliqué au paiement de contributions futures.

4/ Le versement anticipé de la Guinée équatoriale de 4.185,95 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2015.

5/ Le versement anticipé du Liberia de 127,12 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2015.

6/ Le versement anticipé de la Mauritanie de 3.596,02 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2015.

7/ Le versement anticipé de la Syrie de 1.713,78 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2015.

8/ Le versement anticipé de la Tunisie de 3.607,71 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2015.

État financier 3. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (Euros) (au 20 octobre 2015)

<i>Chapitres</i>	<i>Budget 2015</i>	<i>Dépenses encourues à cette date</i>	<i>%</i>	<i>Dépenses estimées à la clôture de l'exercice</i>	<i>Total des dépenses estimées pour l'Exercice</i>
1. Dépenses budgétisées					
Chapitre 1. Salaires	1.563.173,33	1.155.344,04	73,91%	407.829,29	1.563.173,33
Chapitre 2. Voyages	25.500,00	22.153,23	86,88%	1.000,00	23.153,23
Chapitre 3. Réunions Commission (annuelles et intersessions)	156.060,00	16.222,41	10,39%	139.837,59	156.060,00
Chapitre 4. Publications	25.500,00	27.211,67	106,71%	8.000,00	35.211,67
Chapitre 5. Équipement de bureau	10.404,00	7.423,84	71,36%	2.000,00	9.423,84
Chapitre 6. Frais de fonctionnement	163.200,00	99.454,58	60,94%	20.000,00	119.454,58
Chapitre 7. Frais divers	7.344,00	5.044,99	68,70%	2.299,01	7.344,00
Chapitre 8. Coordination de la recherche :					
a) Salaires	982.770,30	774.545,00	78,81%	230.000,00	1.004.545,00
b) Missions pour l'amélioration des statistiques	30.600,00	14.146,01	46,23%	5.000,00	19.146,01
c) Statistiques – Biologie	17.340,00	16.763,33	96,67%	576,67	17.340,00
d) Informatique	37.740,00	23.371,84	61,93%	14.368,16	37.740,00
e) Maintenance de la base de données	24.480,00	19.211,94	78,48%	5.268,06	24.480,00
f) Ligne de télécommunications – Domaine Internet	22.440,00	19.618,94	87,43%	2.821,06	22.440,00
g) Réunions scientifiques (SCRS inclus)	76.500,00	38.667,19	50,55%	37.832,81	76.500,00
h) Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00
<i>Sous-total Chapitre 8</i>	<i>1.191.870,30</i>	<i>906.324,25</i>	<i>76,04%</i>	<i>295.866,76</i>	<i>1.202.191,01</i>
Chapitre 9. Contingences	5.000,00	4.607,20	92,14%	0,00	4.607,20
Chapitre 10. Fonds de cessation de service	20.000,00	20.000,00	100,00%	0,00	20.000,00
Chapitre 11. Programmes de recherche :					0,00
a) Prog. ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés	31.836,24	31.836,24	100,00%	0,00	31.836,24
<i>Sous-total Chapitre 11</i>	<i>31.836,24</i>	<i>31.836,24</i>	<i>100,00%</i>	<i>0,00</i>	<i>31.836,24</i>
TOTAL DÉPENSES BUDGETAIRES (Chapitres 1 à 11)	3.199.887,87	2.295.622,45	71,74%	876.832,65	3.172.455,10
2. Dépenses extrabudgétaires					
Différences de change négatives		75,65		0,00	75,65
Frais des voyages des Présidents		39.486,34		3.300,00	42.786,34
Frais interprétation simultanée en arabe		394,77		28.500,00	28.894,77
Frais de mise en œuvre du eBCD - TRAGSA		2.082,22		318.173,47	320.255,69
Recommandations du SCRS approuvées		124.495,21		60.555,92	185.051,13
Financement de l'ICCAT au Fonds spécial de participation aux réunions (MPF)		74.000,00		0,00	74.000,00
Réunion intersession de la Sous-commission 2/10e réunion du Groupe de travail IMM -Madrid, Espagne		65.173,25		0,00	65.173,25
1e réunion du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les DCP		10.018,25		0,00	10.018,25
Réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention - Miami, Etats-unis		63.828,58		0,00	63.828,58
Réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) /Groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest		76.117,85		0,00	76.117,85
Réunion de la Commission 2015 - Malte		439.697,01		144.828,38	584.525,39
TOTAL DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES		895.369,13		555.357,77	1.450.726,90
TOTAL DES DÉPENSES ENCOURUES		3.190.991,58		1.432.190,42	4.623.182,00

État financier 4. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (euros) (au 20 octobre 2015)

<i>Revenus</i>	<i>Exercice 2015</i>
1. Revenus budgétisés	
Contributions des Parties contractantes :	
Contributions perçues ou appliquées au budget actuel	2.595.378,20
TOTAL REVENUS BUDGÉTAIRES	2.595.378,20
2. Revenus extrabudgétaires	
Contributions de nouvelles Parties contractantes :	
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes à l'exercice	1.601,96
Contributions volontaires :	
Cotisations d'observateurs aux réunions ICCAT	3.438,61
Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer	20.000,00
Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT)	31.667,32
Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales (ROP-TROP)	1.197,46
Revenus Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	10.000,00
Contribution du Taipei Chinois à l'ICCAT	100.000,00
Revenus financiers	4.368,92
Remboursement de la TVA	13.195,30
Revenus divers	
Différences de change positives	1,81
Revenus réunions de la Commission	
Revenus 19 ^e réunion extraordinaire de la Commission 2014 - Gênes (Italie)	191.287,72
Revenus 24 ^e réunion ordinaire de la Commission 2015 - Malte	409.167,77
TOTAL REVENUS EXTRABUDGÉTAIRES	785.926,87
3. Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés	
Contributions des Parties contractantes :	
Contributions perçues au titre de budgets antérieurs	233.225,79
Contributions de nouvelles Parties contractantes :	
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs	763,05
TOTAL REVENUS D'ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	233.988,84
TOTAL REVENUS PERÇUS	3.615.293,91

État financier 5. Composition et solde du fonds de roulement (Euros) (au 20 octobre 2015).

<i>Fonds de roulement</i>	<i>Exercice 2015</i>
Solde disponible à l'ouverture de l'exercice	2.700.041,34
Résultat de l'exercice : a) + b) + c)	424.302,33
a) Résultat budgétaire	299.755,75
<i>Revenus budgétaires</i>	2.595.378,20
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres 1 à 11)</i>	2.295.622,45
b) Résultat extrabudgétaire	-109.442,26
<i>Revenus extrabudgétaires</i>	785.926,87
<i>Dépenses extrabudgétaires</i>	895.369,13
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieurs	233.988,84
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>	233.225,79
<i>Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs</i>	763,05
Solde disponible au 20 octobre 2015	3.124.343,67
Dépenses estimées (jusqu'à la fin de 2015)	1.432.190,42
Solde estimé à la clôture de l'exercice 2015	1.692.153,25

État financier 6. Cash flow (euros) (au 20 octobre 2015).

Revenus et origine

Solde en caisse et en banque (à l'ouverture de l'exercice 2015)	6.759.798,10
Dépenses anticipées (à l'ouverture de l'exercice 2015)	32.891,50
Montants exigibles fonds fiduciaires (à l'ouverture de l'exercice 2015)	5.800,37
Paiements en instance d'application (à l'ouverture de l'exercice 2015)	3.380,08
Revenus :	
Contributions perçues ou appliquées au budget 2015	2.595.378,20
Revenus extrabudgétaires perçus en 2015	785.926,87
Contributions versées pendant l'exercice 2015 à des budgets ordinaires antérieurs	233.225,79
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs	763,05
Revenus des fonds fiduciaires	5.953.182,72
TOTAL REVENUS ET ORIGINE	16.370.346,68

Dépenses et application

Provision de frais (à l'ouverture de l'exercice 2015)	10.390,77
Dettes (à l'ouverture de l'exercice 2015)	712.758,54
Encaissements en instance d'application (à l'ouverture de l'exercice 2015)	6.786,29
Versements anticipés (à l'ouverture de l'exercice 2015)	858.165,15
Fonds de roulement	3.124.343,67
Dépenses :	
Dépenses budgétaires de l'exercice 2015 (Chapitres 1 à 11)	2.295.622,45
Dépenses extrabudgétaires de l'exercice 2015	895.369,13
Frais des fonds fiduciaires	3.431.944,34
Montant disponible des fonds fiduciaires :	
Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés	61.662,44
Fonds de cessation de service	147.895,61
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer 2014-2015	361.184,32
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer 2015-2016	525.328,40
Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) I-IV	-8.700,97
Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) V	342.190,29
Progr. régional d'observateurs de l'ICCAT pour thon rouge de l'At. Est et Méd.	1.444.787,16
Fonds spécial pour les données - Rép. pop. de Chine	49.300,35
Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)	55.992,74
Fonds spécial pour les données - États-Unis	9.306,80
Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	238.277,22
Autres fonds fiduciaires des États-Unis	
Fonds pour l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines	7.163,80
Fonds des États-Unis pour la logistique	18.677,58
Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	66.083,75
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	98.780,44
Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	65.898,33
Fonds de la CITES	70.760,79
Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)	1.452.400,00
Fonds pour les ateliers régionaux du Président	27.977,29
TOTAL DÉPENSES ET APPLICATION	16.370.346,68

État financier 7. Situation en caisse et en banque (Euros) (au 20 octobre 2015).

Récapitulation

Solde en caisse et en banque 8.430.406,03

TOTAL EFFECTIF EN CAISSE ET EN BANQUE 8.430.406,03

Ventilation

Disponible dans le fonds de roulement 3.124.343,67

Disponible dans les fonds fiduciaires :

Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés 61.662,44

Fonds de cessation de service 147.895,61

Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer 2014-2015 361.184,32

Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer 2015-2016 525.328,40

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) I-IV -8.700,97

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) V 342.190,29

Progr. régional d'observateurs de l'ICCAT pour thon rouge de l'At. Est et Méd. 1.444.787,16

Fonds spécial pour les données - Rép. pop. de Chine 49.300,35

Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF) 55.992,74

Fonds spécial pour les données - États-Unis 9.306,80

Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités 238.277,22

Autres fonds fiduciaires des États-Unis

Fonds pour l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines 7.163,80

Fonds des États-Unis pour la logistique 18.677,58

Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission 66.083,75

Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales 98.780,44

Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) 65.898,33

Fonds de la CITES 70.760,79

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) 1.452.400,00

Fonds pour les ateliers régionaux du Président 27.977,29

Dettes au titre d'achats ou de prestations de service 103.118,32

Encaissements en instance d'application 3.278,90

Versements anticipés de contributions futures 110.852,45

Versements anticipés des fonds fiduciaires 103.257,60

Dépenses anticipées -48.334,02

Montants exigibles des fonds fiduciaires et paiements en attente d'application -1.077,23

TOTAL DISPONIBLE 8.430.406,03
